

Fiche RNCP n° 36685 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36685/>

Public visé :

Candidat **âgé de 16 à 29 ans. Sans restriction d'âge** dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

- Candidat issue de la voie scolaire
- Etudiant
- Salarié
- Demandeur d'emploi



Prérequis :

Personne titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC ou certification de niveau 4). Il n'existe pas d'équivalence ou de passerelle.

Modalités et délais d'accès :

- Dossier de candidature
 - **à retirer** à partir du mois de janvier à l'adresse : ufa@stjacques-hazebrouck.fr ou sur le site <https://sup.stjacques-hazebrouck.com/ufa/>
 - **à compléter** : rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac (liste non exhaustive, détail dans le dossier de candidature)
- **et/ ou inscription en ligne** avec dépôt de documents (copie des diplômes, copie des 4 derniers bulletins scolaires, copie recto/verso de la carte d'identité, CV et lettre de motivation, liste non exhaustive)
- Rencontre individuelle
- Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord.

Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 3 premiers mois de la formation (les candidats bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider dans la recherche d'une entreprise).

L'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

Objectifs professionnels :

Le titulaire du BTS peut être chargé de la rédaction d'actes simples tels que les contrats de mariage, les donations, les successions, les baux d'habitation... Il contribue au traitement juridique, administratif et comptable lié à l'ouverture, à la constitution, au suivi et à la clôture des dossiers. Lors de la formalisation des actes, il contrôle leur qualité et leur conformité. La signature de l'acte authentique est effectuée par le notaire lui-même.

Niveau de la formation :

BTS inscrit RNCP (Registre National de la Certification Professionnelle) de niveau 5 par arrêté ministériel publié au journal officiel le 13 décembre 2021

Organisme certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Perspectives post-formation :

A la sortie d'un BTS CJN en apprentissage, vous pouvez entrer directement dans le monde du travail avec de réelles opportunités d'emploi (collaborateur au sein d'un office notarial, collaborateur juridique). Le titulaire de ce BTS travaille au sein d'un office notarial. Il assiste le notaire dans l'accomplissement de certaines tâches en tant qu'assistant rédacteur d'actes ou en qualité de négociateur de biens immobiliers à vendre ou à louer.

Le titulaire d'un BTS Collaborateur Juriste Notarial peut poursuivre ses études en

- Licence professionnelle mention Métiers du Notariat,
- Bachelor Gestionnaire de Parcs Immobiliers
- Licence professionnelle Immobilier – Gestion du Patrimoine
- Préparation du DMN (Diplôme des Métiers du Notariat).



Programme et Organisation de la formation :



Fiche RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36585/>

Programme :

- Technique du notariat
- Environnement économique et managérial du notarial
- Activités professionnelles appliquées
- Technique de communication et d'information
- Langue vivante
- Culture générale et d'expression

Moyens et méthodes pédagogiques :

La principale modalité pédagogique proposée à nos étudiants est un enseignement en face à face.

La salle de cours est organisée en îlots, avec accès Internet et vidéo projecteur. Notre équipe est constituée de formateurs certifiés de l'éducation nationale ainsi que de professionnel du domaine.

De nombreux projets pédagogiques sont mis en place pour permettre aux apprenants de développer les compétences nécessaires en milieu professionnel.

La formation permet d'obtenir un diplôme d'État, le Brevet de Technicien Supérieur Collaborateur Juriste Notarial. Possibilité de validation par bloc de compétences à l'issue de l'examen final (bénéfice de notes)

Modalités d'évaluation :

Tests de positionnement

Forme ponctuelle écrite ; forme ponctuelle orale ; CCF

Nombre de participants :

Minimum 10 ; Maximum 25

Durée de la formation :

La formation dure 2 ans en contrat d'apprentissage (1350 heures). Formation d'août 2026 à juillet 2028.

Rythme de l'alternance : 2 jours en centre de formation ; 3 jours en entreprise

Statut : CDD Salarié sous contrat à durée déterminée

Accessibilité handicap :

UN
REFERENT
HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le responsable pédagogique et le référent handicap du centre en référence aux règles de certification)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez contacter notre référent handicap Xavier DAL, qui fera le lien avec la référente handicap du CFA, à l'adresse suivante : ufa@stjacques-hazebrouck.fr

Pour l'étudiant en alternance, le coût est nul, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise via son opérateur de compétences.

Le coût de la formation est en moyenne de 9 546 euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Les employeurs du secteur public répondent à l'Article L6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie de décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Valeur ajoutée

- Activités d'intégration
- Regard bienveillant
- Valorisation des progrès
- Participation à des projets solidaires et culturels
- Accompagnement dans l'orientation
- Possibilité d'Internat



Notre vocation :

Vous faire avancer vers l'excellence dans la bienveillance et l'innovation.



COORDONNÉES

UFA Saint Jacques

58 rue de la Sous-Préfecture

59190 Hazebrouck ; 03.28.41.98.92.

ufa@stjacques-hazebrouck.fr

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR

Katia Saus : 06.48.79.50.77

saus.k@cfajeaubosco.fr

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs non disponible, première session en 2027

% de
réussite aux
examens

Interrup-
tion en
cours de
formation

% de
poursuite
d'études

% d'insertion
professionnel
le à 6 mois*

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande à l'adresse suivante : ufa@stjacques-hazebrouck.fr

* dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification